



## La Commission de Déontologie de la Ville de Paris

Avis n°2023-069 le 9 novembre 2023  
Rendu par la Commission de Déontologie de la Ville de Paris

### Contexte

Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, a saisi la Commission de Déontologie de la Ville de Paris afin qu'elle rende un avis sur son déplacement pour le compte de la collectivité en Nouvelle Calédonie et en Polynésie du 16 au 21 octobre 2023, séjour qu'elle a prolongé à titre privé jusqu'au 5 novembre 2023.

Le programme suivant effectué par Madame Anne HIDALGO a été transmis à la Commission de Déontologie :

- 16 octobre 2023 :  
22h30 : arrivée à Nouméa
- 17 octobre 2023 :  
RDV avec le Haut-Commissaire Monsieur Louis LE FRANC  
Sénat Coutumier : accueil par le Vice-Président du Sénat Monsieur Adrien DIROUA  
Cérémonie de coutume et entretien avec plusieurs sénateurs coutumiers  
Mairie de Nouméa : accueil par la Maire Madame Sonia LAGARDE et entretien  
Visite de terrain avec la Maire de Nouméa sur le thème de la préservation de l'environnement : parc urbain Sainte-Marie et Maison de la biodiversité.  
Déjeuner avec la Maire de Nouméa  
Gouvernement de Nouvelle-Calédonie : accueil par la Vice-Présidente du Gouvernement Madame Isabelle CHAMPMOREAU et entretien  
Centre culturel Tjibaou : visite et discussion sur les enjeux de l'avenir institutionnel de la Calédonie, le dialogue interculturel. Accueil par la directrice Madame Marie- Laure VAMA  
Interview en direct au journal Caledonia 1ère  
Dîner avec l'association française des Maires de Nouvelle Calédonie organisé par la Mairie de Nouméa
- 18 octobre 2023 :  
Arrivée à l'île des Pins. Programme modifié en raison d'intempéries.  
Accueil par Monsieur Christophe VAKIE, Maire de l'île des Pins  
Visite du bagne et du cimetière des Communards – événement mémoriel
- 19 octobre 2023 :  
Rencontre avec Monsieur Guillaume VENDEGOU, chef coutumier de l'île des Pins.  
Cérémonie Coutumière et entretien avec les chefs coutumiers de l'île des Pins  
Retour à Nouméa  
Rencontre avec le Congrès de Nouvelle Calédonie  
Accueil par le Président du Congrès Monsieur Roch WAMYTAN et entretien suivi d'un dîner avec le congrès de Nouvelle Calédonie à l'invitation du Congrès  
En raison des intempéries et du changement de programme, le déplacement à Canala a dû être annulé.
- 20 octobre 2023 :  
00h35 : arrivée à l'aéroport Tahiti Faa'a  
Accueil par le Maire de Papeete Monsieur Michel BUIILLARD  
Entretien et rencontre avec les élus municipaux  
Déjeuner avec les services de la municipalité à l'invitation du Maire de Papeete  
Rencontre et entretien avec le Président de l'assemblée de Polynésie, Monsieur Antony GEROS  
Visite du Salon du Livre de Papeete avec Monsieur Christian ROBERT, Président de l'association des éditeurs de Tahiti et des îles.
- 21 Octobre 2023 :  
Accueil par le Président Monsieur Moetai BROTHERSON et entretien

Marché de Papeete avec Madame Vaihere TEHEI, directrice du marché de Papeete

Le 22 Octobre 2023, Monsieur Pierre RABADAN, en sa qualité d'Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympique et de la Seine, a visité le site olympique de surf de Teahupo'o avec Monsieur Pascal LUCIANA (Paris 2024 / Polynésie).

Madame Anne HIDALGO a indiqué avoir pris en charge les frais d'hébergement et de déplacement à compter du 21 octobre après-midi jusqu'au 5 novembre 2023, y compris le montant de son billet de retour à Paris du 5 novembre.

Madame Anne HIDALGO a sollicité la Commission de Déontologie afin qu'elle se prononce sur la régularité déontologique de ces frais de déplacement et d'hébergement.

### **Analyse de la Commission de Déontologie**

Au regard des informations dont dispose la Commission de Déontologie, sur le fondement du code de déontologie de la Ville de Paris qui prévoit que le voyage doit avoir un intérêt direct avec la Ville de Paris ou le mandat exercé au sein de la collectivité, la partie publique du déplacement effectué par Madame Anne HIDALGO, en sa qualité de Maire de Paris, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie du 16 au 21 octobre 2023 matin, est en lien direct avec les intérêts de la Ville de Paris, tant au regard de ses objets que des rencontres avec diverses autorités. Elle est effectivement en concordance avec le programme annoncé à une exception près.

Il est noté qu'une partie du programme n'a pas été réalisée par la Maire de Paris mais par Monsieur Pierre RABADAN, en sa qualité d'Adjoint à la Maire de Paris en charge notamment des Jeux olympiques et paralympiques, à compter du 21 octobre 2023 après-midi.

D'après les éléments dont dispose la Commission de Déontologie, Madame Anne HIDALGO a pris en charge personnellement les frais de déplacement et d'hébergement de la partie privée du voyage, à compter du 21 octobre après-midi. Ainsi, la Ville de Paris n'a pas financé sur des fonds publics l'activité personnelle et privée de la Maire de Paris et elle n'a pas subi de préjudice.

### **Avis**

Au regard des éléments dont dispose la Commission de Déontologie, il est considéré que Madame Anne HIDALGO a réalisé un déplacement à titre professionnel en Nouvelle Calédonie et en Polynésie financé par la collectivité parisienne du 16 au 21 octobre 2023 matin ainsi qu'un voyage à titre privé du 21 octobre après-midi au 5 novembre 2023 pris en charge sur ses deniers personnels, ces déplacements sont réguliers sur le plan déontologique.

Cet avis sera transmis à Madame Anne HIDALGO.

Le Président de la Commission de Déontologie



Yves CHARPENEL